

Arrêté

**Fixant la composition de la commission pour le recrutement ouvert aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de techniciens de recherche et de formation, BAP J (gestion et pilotage), organisé par l'Institut National Polytechnique de Toulouse.**

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. La commission pour le recrutement ouvert aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de techniciens de recherche et de formation, BAP J (gestion et pilotage), organisé par l'Institut National Polytechnique de Toulouse est composée ainsi qu'il suit

Monsieur Laurent VEZINHET, agent comptable, président, Institut National Polytechnique de Toulouse, Toulouse ;

Madame Rosane HENRI, technicienne de recherche et de formation classe normale, membre, Institut National Polytechnique de Toulouse, Toulouse ;

Monsieur Flavien TRUCHON, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, membre, Institut National Polytechnique de Toulouse, Toulouse.

Article 2 : La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 23 mai 2024

